



## Donnons-nous les moyens en faveur du handicap et de la maladie !

Lors de la réunion de la formation spécialisée de Versailles du 15 novembre 2023, l'UNSA SJ/USM demandait aux chefs de cour l'instauration d'un **groupe de travail pluridisciplinaire sur le handicap et les conséquences de la maladie** afin de travailler notamment les thématiques du recrutement, de la formation initiale et continue, de l'accompagnement, des aménagements de postes et de leur suivi, de l'avancement, de la formation des encadrants, de la sensibilisation des collectifs de travail, de la communication.

Nos collègues en situation de handicap doivent en effet faire face à un **véritable parcours du combattant** dès leur entrée au sein de notre ministère ou suite à un accident dans leur parcours de vie et sont **en souffrance**, alors qu'ils devraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour faciliter leur **inclusion**.

Les chefs de cour ont répondu favorablement à cette demande en mettant en place ce groupe de travail dédié sur l'ensemble de l'année 2024. La première réunion de ce groupe de travail, constitué de représentants du personnel du ressort, d'un agent bénéficiaire de la qualité de travailleur handicapé et d'interlocuteurs en charge de ces thématiques (représentants du D RHAS, référent régional et correspondant local handicap, conseiller de prévention, médecin du travail...), a eu lieu le 26 avril dernier. L'objectif est pour nous de réaliser dans un premier temps un **état des lieux** de nos juridictions, afin de nous permettre une réflexion pertinente et envisager un **plan d'action adapté** à notre ressort pour faire évoluer la perception du handicap et de la maladie.

**C'est un vrai défi humain qui nous impose de passer de la théorie à la pratique au sein des juridictions de notre ressort.**

Le travail de fond que nous pourrions réaliser ensemble sur ces questions aura nécessairement une incidence sur les problématiques que nous rencontrons au sein de nos juridictions : sous effectifs chroniques, taux d'absentéisme, nombre d'accidents de travail/service et de trajet, nombre exponentiel d'heures supplémentaires, absence de définition claire du rôle et des missions de chacun, perte de sens des missions, manque de reconnaissance, charges de travail conséquentes.

**Nous sommes tous susceptibles d'être confrontés au handicap ou à la maladie du jour au lendemain.**

Nous vous remercions d'être dès lors le plus nombreux possible à répondre au questionnaire en ligne **anonyme** élaboré dans le cadre de ce groupe de travail via le lien suivant, actif **jusqu'au 5 juillet** :  
[http://webquest.fr/?m=214884\\_accompagnement-et-gestion-du-handicap-et-des-consequences-de-la-maladie-sur-le-ressort-de-versailles](http://webquest.fr/?m=214884_accompagnement-et-gestion-du-handicap-et-des-consequences-de-la-maladie-sur-le-ressort-de-versailles).

Ne restez pas indifférent à cette question !  
Aidez-nous à faire évoluer ce sujet tant au bénéfice des magistrats que des agents publics.

**Nous comptons sur vous !**

Les élus UNSA SJ/USM du secteur de Versailles